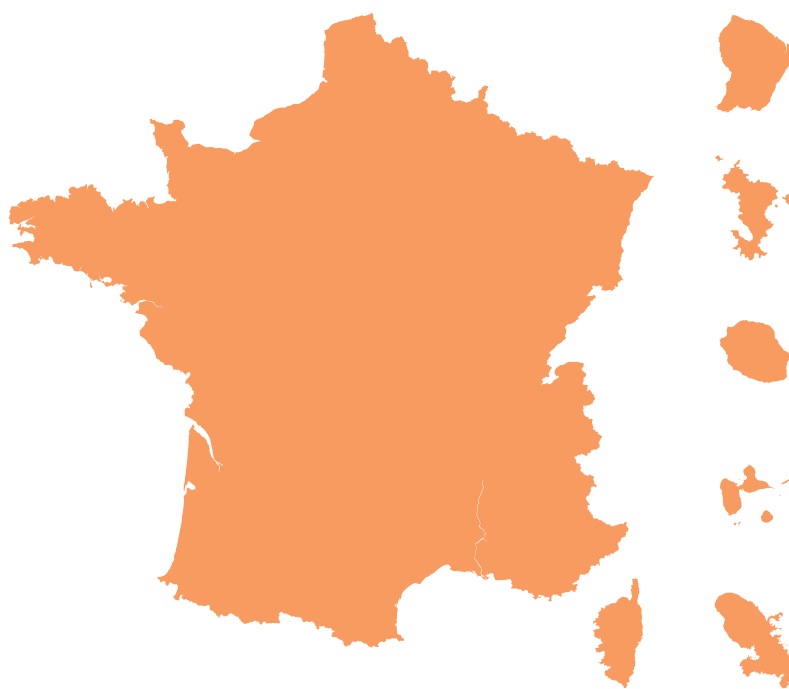




Projet associatif 2018 - 2023

Texte voté à l'unanimité
lors du 42^e Congrès APAJH à Narbonne



Association pour Adultes et Jeunes Handicapés

- Reconnue d'utilité publique -



Préambule

Le regard de la société sur le handicap évolue, certes trop lentement, mais la prise en compte des personnes en situation de handicap s'impose progressivement à tous les niveaux.

Mouvement citoyen depuis sa création, l'APAJH milite pour la citoyenneté pleine et entière des personnes en situation de handicap, pour une société où l'ensemble des dispositifs sont accessibles à tous dans le respect des souhaits et attentes de chacun.

« Ils ne savaient pas que c'était impossible, ils l'ont fait » (Mark TWAIN)

- | | |
|---|---|
| ➤ 1962 • Naissance de l'APAJH :
L'utopie des pionniers | ➤ 1997 • Congrès de La Roche sur Yon :
Valeurs républicaines |
| ➤ 1965 • Création du 1er établissement APAJH
à Pépieux dans l'Aude | ➤ 2001 • Congrès de Limoges :
Qualité de l'accompagnement |
| ➤ 1976 • Congrès de Guéret : Un mouvement
rassemblé et fédéré | ➤ 2006 • Congrès d'Aix les Thermes : Approche
solidaire et collective |
| ➤ 1978 • Congrès d'Arras :
Mêmes droits pour tous | ➤ 2010 • Congrès de Saint-Brieuc :
Gouvernance et territoires |
| ➤ 1983 • Congrès de Grenoble : Égale dignité | ➤ 2011 • Congrès de Lyon : Société inclusive |
| ➤ 1987 • Congrès de Rezé : Prendre en compte
l'avancée en âge des personnes en
situation de handicap | ➤ 2014 • Congrès de Paris : Accessibilité Universelle |
| ➤ 1989 • Congrès de Bordeaux - Mérignac :
Des droits du citoyen au droit à la
citoyenneté | ➤ 2016 • Congrès de Guéret Les 10 engagements
et combat pour la laïcité |

L'APAJH est une fédération laïque tout handicap, militante, gestionnaire. Avec ses associations, membres adhérentes et affiliées, elle s'engage depuis près de 60 ans, partout en France, pour faire vivre son éthique et ses valeurs :

- Les principes républicains : Liberté, Égalité, Fraternité
- La laïcité : le creuset du vivre-ensemble, un combat permanent
- La citoyenneté : mêmes droits, mêmes devoirs pour chacun
- La solidarité nationale : le handicap concerne la société tout entière



Ces objectifs, encore à atteindre, justifient la poursuite de ses engagements au service de la représentation et de la défense des personnes en situation de handicap et leurs familles pour :

- Des évolutions législatives à co-construire
- Un rassemblement des énergies associatives sur le territoire
- Des accompagnements de qualité
- La promotion de l'innovation, l'invention de nouvelles solutions

L'APAJH entend agir dans le champ du social, du médico-social et du sanitaire pour relever les nouveaux défis : respect du projet de vie, continuité des parcours, handicaps nouveaux ou rares, soutien aux aidants, pair-aidance, au plus près du droit commun.

Ce projet concerne l'action de la fédération. Il sert de cadre de référence aux associations membres adhérentes et affiliées partout sur le territoire.

Il concerne également les personnes en situation de handicap et leurs familles. Il s'adresse à l'ensemble des citoyens et des pouvoirs publics.



Éthique, valeurs

En 1962 une association laïque, l'APAJH est créée par des instituteurs militants, avec le soutien du Syndicat National des Instituteurs (SNI) et de la Mutuelle Générale de l'Éducation Nationale (MGEN), pour pallier la carence de l'Éducation Nationale dans l'accueil des jeunes handicapés et pour aider à leur insertion sociale en l'absence de services de placement.

Reconnue d'utilité publique en 1974 et reconnue complémentaire de l'Éducation nationale en 1992, l'APAJH depuis 1976 est une fédération d'associations citoyennes, militantes, représentatives et gestionnaires qui placent, à la base de leur action, les valeurs humanistes, laïques et républicaines.

L'APAJH milite pour la reconnaissance de l'égalité humanité et l'égalité citoyenneté de chacun, et refuse la stigmatisation des différences.

Etablir la place de la personne en situation de handicap dans la société commune est le fil conducteur de son action. Il s'agit de contribuer à la construction d'une société inclusive qui se transforme et s'adapte aux besoins de chacun tout au long de la vie. C'est la société juste, équitable et solidaire pour laquelle l'APAJH milite.

L'APAJH affirme, depuis sa création, que les personnes en situation de handicap ne sont pas des citoyens à part avec des droits particuliers, mais des citoyens à part entière avec les mêmes droits et les mêmes devoirs que les autres.

L'APAJH applique résolument les valeurs de la République avec :

- La liberté par la compensation des contraintes du handicap
- L'égalité par le respect des différences
- La fraternité par la solidarité de tous

Cette affirmation d'égalité implique le refus de toute discrimination, notamment dans le

domaine législatif. Les dispositions propres aux personnes en situation de handicap doivent figurer dans les textes concernant l'ensemble de la population. Elle défend le principe « d'égalité dignité, égale citoyenneté ».

Conformément à ses valeurs humanistes et républicaines, l'APAJH revendique le financement par garantie de la solidarité nationale.

Toute personne en situation de handicap a le droit comme chaque citoyen de :

- Disposer d'une autonomie garantissant sa liberté de choix de vie
- Avoir sa place dans la cité
- Accéder à une qualité de vie et de bien être
- Jouir de ses droits civiques

→ 1. La primauté de la personne

L'APAJH met l'accent sur le respect dû à la personne. Pleinement consciente des particularités liées à chaque type de handicap, elle affirme la pleine reconnaissance d'égalité humanité, d'égalité dignité, d'égalité citoyenneté de chacun au-delà des différences.

- La personne en situation de handicap est avant tout une personne citoyenne à part entière
- La personne en situation de handicap choisit son devenir et participe pleinement à la construction de son projet de vie
- La personne en situation de handicap doit bénéficier, en fonction de ses capacités, de ses désirs et de son évolution de toutes les compensations nécessaires à son inclusion quels que soient ses difficultés et son âge

La situation de handicap résulte des difficultés à vivre l'environnement humain et social commun. Parce qu'il est commun et concerne l'ensemble de la société, cet environnement doit être rendu accessible : l'accès à tout, pour tous et avec tous



(Charte de Paris pour l'Accessibilité universelle – 2014).

Dès lors que son handicap sera reconnu et compensé par les accompagnements techniques, humains et financiers nécessaires sur tous les aspects et à tous les âges de la vie, la personne en situation de handicap trouvera sa place en tant que, femme, homme, citoyenne et citoyen.

L'APAJH a vocation d'accompagner toutes les personnes en situation de handicap. Elle contribue à l'émergence et au développement de leurs potentialités, au maintien de leurs savoirs et de leurs compétences dans les domaines personnel, professionnel, culturel et social.

→ 2. La laïcité

Pour l'APAJH, la laïcité s'exprime par la reconnaissance du caractère universel et positif de la différence dans toute réalité humaine et sociale. Elle permet l'expression du respect de chacun en tant que personne, dans ses convictions philosophiques, politiques, morales ou religieuses.

A l'APAJH, chaque adhérent, chaque personne accueillie dans ses établissements et services, chaque membre du personnel a droit à ce respect et réciproquement a le devoir de reconnaître ce droit aux autres.

Clairement affirmé dans le texte « combat pour la laïcité », adopté en 2016, l'APAJH, organisation et entreprise à tendance laïque, applique les règles du secteur public en matière de laïcité dans les différentes structures dont elle a la responsabilité.

→ 3. L'engagement citoyen solidaire

Depuis la loi fondatrice de 1901, les associations sont devenues un puissant moteur de sensibilisation des citoyens en favorisant un fonctionnement démocratique.

Le bénévolat, engagement personnel désintéressé au service d'une conviction pour la promotion des valeurs humanistes, demeure plus que jamais essentiel dans le mouvement associatif.

Pour l'APAJH, ces valeurs de base de la dimension associative, sources et garanties concrètes de solidarité et d'efficacité, reposent sur :

- La richesse du lien social qui se tisse entre les membres de l'association, personnes en situation de handicap, familles, militants, salariés, facteur d'entraide et de dynamisme
- La capacité d'innovation, de proposition, de revendication
- L'expression et l'identification rapide et directe des attentes, désirs et besoins des personnes en situation de handicap, des familles et des proches dont l'expérience est irremplaçable
- La souplesse et la créativité dans les réponses apportées
- La valeur ajoutée de solidarité et d'humanité partagée par les militants, les personnes accompagnées, leurs familles et leurs proches, et les salariés des structures
- La capacité de médiation entre les personnes en situation de handicap, les partenaires sociaux et les pouvoirs publics

Pour l'APAJH, la prise en compte du handicap concerne l'ensemble du corps social.

La solidarité se fonde sur la fraternité républicaine qui prend en compte les besoins spécifiques de chacun.

L'APAJH est résolument une collectivité de citoyens désireux d'œuvrer dans l'intérêt des personnes en situation de handicap et de leurs familles.

Dans un environnement marchand et concurrentiel, l'APAJH inscrit son action gestionnaire dans le cadre de l'économie sociale et solidaire.

Elle crée et gère des établissements et services qu'elle veut innovants et évolutifs, en alliant éthique et économie.

Dans cette mission qu'elle se donne auprès du service public, l'APAJH, tout en étant respectueuse



des finances publiques, veille toujours à ce que dans ses établissements et services, les conditions financières ne contrarient pas l'épanouissement des personnes et la qualité de leur accompagnement.

L'APAJH exige une véritable et totale solidarité nationale dont elle entend être le relais actif.

Elle considère que l'absence de financements nécessaires à un accompagnement et à une compensation dignes des personnes en situation de handicap est un manquement d'Etat et elle agit en conséquence au niveau législatif y compris européen.

Les droits ouverts par la loi aux personnes en situation de handicap doivent être financés. L'APAJH affirme la nécessité d'une véritable équité territoriale dans les réponses des pouvoirs publics. Les territoires délaissés et mal traités doivent recevoir davantage de la solidarité nationale.

Les valeurs humanistes, les valeurs fondées sur le droit et les valeurs démocratiques sont au cœur de l'engagement des militants APAJH. Le questionnement, le regard critique, l'ambition guident leurs combats pour une société inclusive.

4. De l'intégration à l'inclusion

Pour l'APAJH l'inclusion ne saurait être une forme élaborée de l'intégration, mais bien le projet d'une société qui s'interdit d'exclure et assure à l'ensemble de ses citoyens, qu'ils soient en situation de handicap ou non, une réelle accessibilité à tous les lieux de vie ou espaces sociaux (écoles, universités, théâtres, ateliers...). Garantir à la personne en situation de handicap que le milieu ordinaire où elle aspire à vivre, l'accueille, s'adapte et s'ajuste à ses attentes et besoins propres constitue un devoir collectif de la nation afin d'assurer sa participation à la vie de la cité.

L'accessibilité universelle va bien au-delà de l'accessibilité physique du bâti c'est « l'accès à tout pour tous, avec tous » (Charte de l'Accessibilité universelle, Paris, 2014).



Objectifs/actions

Objectifs

Les personnes en situation de handicap, leurs familles et leurs proches expriment clairement leur souhait d'une vie de citoyennes et citoyens à part entière, d'actrices et d'acteurs au quotidien dans une cité accessible.

Le regard de la société sur la personne en situation de handicap doit continuer de changer.

Depuis près de 60 ans, par ses actions en direction des personnes en situation de handicap, l'APAJH a contribué à faire passer de l'utopie à la réalité :

- ➔ Le droit à l'éducation
- ➔ Le droit à l'école de la République
- ➔ Le droit à compensation
- ➔ Le droit au travail, à la formation
- ➔ Le droit au logement
- ➔ Le droit à la santé
- ➔ Le droit à des ressources suffisantes
- ➔ Le droit à la culture, au sport, aux loisirs
- ➔ Le droit à une vie affective, intime et sexuelle
- ➔ La citoyenneté
- ➔ L'accessibilité universelle

Ces résultats, fruits des actions menées, ont permis de mieux répondre aux attentes des personnes en situation de handicap et respecter et accompagner leur projet de vie.

Ces avancées doivent néanmoins en permanence être confortées car rien n'est encore définitivement acquis et les combats doivent se poursuivre, notamment pour :

- ➔ La continuité et l'adaptation des accompagnements tout au long de la vie
- ➔ La prise en compte des attentes et besoins des personnes dans le respect des choix de chacun
- ➔ Des accompagnements inscrits dans le droit commun tout au long de la vie (école, domicile, loisirs...)
- ➔ L'évolution des conditions de ressources
- ➔ L'application des droits en conformité avec la convention de l'Organisation des Nations unies (ONU)

Pour cela, l'APAJH, au service des personnes en situation de handicap, se donne pour objectifs prioritaires de :

- ➔ Obtenir que la convention des Nations unies et les politiques européennes constituent le fondement de toutes réflexions et toutes actions en faveur des personnes en situation de handicap.
- ➔ Obtenir l'annulation de toutes les dérogations ou remises en cause de la loi de 2005 relative au handicap
- ➔ Garantir un niveau de ressources compatible avec le respect de la dignité





- Rendre effectif l'accès à tout pour tous, avec tous
- Imaginer des réponses nouvelles, souples, facilitant les parcours selon les principes de la réponse accompagnée pour tous
- Supprimer les barrières administratives liées à l'âge
- Poursuivre le renforcement des droits des proches aidants et leur apporter les aides et soutiens nécessaires afin de prévenir l'épuisement et les risques de rupture
- Obtenir un authentique statut du militant associatif bénévole

Par son engagement militant, l'APAJH se pose :

- En relais actif de la solidarité nationale
- En acteur dynamique reconnu de l'économie sociale et solidaire, en consolidant sécurisant et mutualisant les ressources du réseau
- En acteur référent dans le secteur de la petite enfance, de l'enfance et de la scolarisation ainsi que dans tous les secteurs de la vie sociale et professionnelle
- En promoteur de toute innovation à l'égard des personnes en situation de handicap

Et s'engage ainsi à :

- Militer pour la mise en place d'une politique effective, globale et ambitieuse de compensation du handicap (cf : principes de l'accessibilité universelle)
- Dans le respect des 10 engagements (Congrès de Guéret – 2016), promouvoir la création de réponses d'accompagnement qui permettent un véritable choix de vie aux personnes en situation de handicap et facilitent des parcours qui tiennent compte de leurs attentes et besoins et de ceux de leurs familles.
- Revendiquer une politique ambitieuse de promotion durable de la santé, à tous les âges de la vie
- Agir pour une prise en compte et un accompagnement de l'enfant en situation de handicap et sa famille dès la connaissance du handicap
- Faire respecter le droit fondamental à l'éducation pour tous de la maternelle à l'université, et à la formation continue
- Revendiquer la continuité des accompagnements et le développement de réponses pour les personnes en situation de handicap avançant en âge
- Faciliter et organiser l'évolution et l'adaptation de ses propres structures pour passer d'une logique de places à une logique de réponses individualisées de qualité
- Favoriser des coopérations et des partenariats respectueux des identités et valeurs de chacun
- Accompagner les parcours et itinéraires de vie en favorisant les continuités pour éviter les ruptures, jusqu'à la fin de vie
- Militer pour la création d'un statut de l'aidant non professionnel
- Développer des actions de formation/information associant aidants non professionnels/aidants professionnels pour prendre en compte l'expertise d'usage et les échanges entre pairs
- Favoriser l'imagination, l'innovation, quitte à bousculer le cadre réglementaire.
- Veiller à ce que soient intégralement mises en œuvre la loi du 11 février 2005 sans dérogation ainsi que les conventions internationales
- Agir pour que la législation et la réglementation soient conformes aux valeurs de l'APAJH
- Agir pour un accompagnement et des prestations sans but lucratif
- Intégrer dans son développement une politique gestionnaire affirmant sa responsabilité sociale, tant dans le domaine « des ressources humaines » que dans celui des actions écoresponsables

Cela induit d'être sans cesse porteurs de nouvelles exigences construites avec les personnes en situation de handicap et ainsi nous constituer en force de propositions et en groupes de pression auprès des décideurs pour que les lois soient appliquées, en particulier le droit à compensation, avec équité et sans dérogation sur l'ensemble du territoire national.



Actions

L'action de l'APAJH sera conduite, dans les années à venir, sur les bases et orientations précisées ci-après :

→ 1. Les principes de l'action

- Les valeurs fondatrices et les textes structurants votés en congrès
- La coresponsabilité entre la fédération et les associations membres adhérentes et affiliées implique de fait le développement d'une communication ascendante et descendante efficace
- L'adaptation des actions en fonction de l'évolution de la commande publique dans la mesure où elle s'avère conforme aux valeurs de l'APAJH
- L'évaluation des besoins dans chaque département
- L'adhésion aux priorités retenues par les autorités de contrôle et de tarification à chaque niveau de compétence (départemental, régional, national) dans la mesure où elles s'avèrent conformes aux valeurs de l'APAJH

→ 2. L'action en direction de la personne en situation de handicap

La personne en situation de handicap est l'acteur premier et essentiel de son projet de vie ; ses attentes, ses souhaits prévalent. Il lui appartient de participer, en fonction de ses choix propres et selon ses moyens, à la mise en place, à l'évaluation et l'évolution de son projet personnalisé. Elle doit donner son avis sur le fonctionnement de l'établissement ou du service qui l'accompagne.

Cela s'inscrit pleinement dans une réelle

promotion de l'autodétermination des personnes accompagnées.

La personne en situation de handicap dispose d'un droit d'expression dans les diverses instances collectives des structures (Conseil de la Vie Sociale, œuvres sociales, conseil d'administration...) et des instances civiles, professionnelles, associatives.

L'APAJH entend accentuer son action pour donner aux personnes en situation de handicap le pouvoir d'agir en utilisant tous les leviers en faveur d'une réelle auto représentation. Elle s'appuiera entre autre, mais pas seulement, sur le fonctionnement des CVS : « Rien pour nous sans nous » (Déclaration de Madrid – 2002)

→ 3. L'action en direction des proches aidants

Sans se substituer à la personne en situation de handicap, la famille et les proches accompagnent l'enfant, l'adolescent, l'adulte en situation de handicap depuis l'annonce de son handicap et ils sont porteurs de son histoire.

Ils sont donc écoutés et régulièrement associés à la définition du projet personnalisé et à sa mise en œuvre comme au projet de l'établissement ou du service d'accueil.

Les établissements et services accompagnant des enfants, développeront le concept de co éducation pour permettre aux familles d'assumer toute leur place.

Ces aidants doivent bénéficier des informations, formations et soutiens divers.



Leur expertise doit être reconnue dans la construction des réponses d'accompagnement en permettant la mise en œuvre de démarches de pair-aidance.

→ 4. L'action en direction de la Pair-aidance

Si la pair-aidance reposait au départ sur l'entraide entre personnes souffrant ou ayant souffert d'une même maladie ou présentant un même handicap, celle-ci s'étend à la reconnaissance de l'expertise acquise par les personnes en situation de handicap et le renforcement de leur capacité d'agir.

L'APAJH entend ainsi s'engager pleinement pour :

- Identifier et former des pair-aidants
- Associer des pair-aidants en tant que formateurs
- Reconnaître l'expertise d'usage pour faire évoluer certaines pratiques d'accompagnement

→ 5. L'action en direction de la vie associative

- Garantir le fonctionnement démocratique par le respect des statuts
- Renforcer l'APAJH par un effort constant de communication et d'explication en direction des familles, des proches, et des personnes accueillies dans les établissements et services gérés par l'APAJH, ainsi qu'en direction de l'ensemble des citoyens
- Développer des stratégies en vue de renouveler et d'augmenter le nombre d'adhérents et de militants actifs et d'assurer l'efficacité, le fonctionnement démocratique et le développement de la fédération ainsi que des associations membres adhérentes et affiliées

- Constituer une force afin d'assurer une présence active au sein des organismes techniques et associatifs impliqués dans le domaine du handicap à tous les niveaux (départemental, régional, national et européen)
- Poursuivre notre politique d'intervention active auprès des autorités de contrôle et de tarification dans un esprit tout à la fois d'ouverture, de coopération constructive et de fermeté quant aux valeurs, principes et orientations de l'APAJH, à tous les échelons

La fédération organise la formation des militants pour la connaissance des principes fondateurs, valeurs et histoires, la connaissance de l'environnement législatif leur permettant de jouer ainsi pleinement leur rôle.

Cette formation est destinée aux militants nationaux, départementaux et directeurs généraux des associations.

→ 6. L'action en direction des professionnels

L'APAJH est responsable de l'accompagnement des personnes en situation de handicap dans ses structures. Pour les professionnels, cette responsabilité fait appel de façon permanente à l'imagination, au sens de la relation et de l'adaptation pour un objectif de bientraitance.

Leur engagement est donc nécessaire. Il se traduit notamment par :

- Une réelle écoute des demandes et choix des personnes en situation de handicap
- Une interrogation et une mesure permanentes sur la satisfaction des personnes en situation de handicap, la qualité des prestations fournies et l'efficacité de l'action
- Une attention constante aux méthodes nouvelles et aux progrès techniques renforçant les apprentissages et favorisant le dévelop-



pement et l'autonomie des personnes accompagnées

- ➔ Une détermination quotidienne quant à la qualification du personnel, à ses motivations, à la qualité de vie au travail
- ➔ Une réflexion sur la formation initiale des salariés, dans le cadre de la loi, de la réglementation et du projet associatif de l'APAJH
- ➔ Une action volontaire quant à la formation continue des professionnels, tant pour l'adaptation et le renouvellement des savoirs et compétences que pour leur permettre une évolution professionnelle
- ➔ Un soutien permanent au développement des fonctions et des métiers émergents, en lien avec les évolutions des modalités d'accompagnement des personnes en situation de handicap
- ➔ Un management bienveillant et un dialogue social de qualité

➔ 7. L'action en direction de l'environnement professionnel

Pour mettre en œuvre sa politique, en s'appuyant sur ses valeurs et ses principes et grâce à son attitude d'écoute permanente, l'APAJH tisse un réseau de partenaires et favorise les coopérations afin de développer les complémentarités dans le respect mutuel et l'acceptation de la confrontation de leurs systèmes de référence.

Ces coopérations font l'objet de conventions chaque fois que possible.

➔ 8. L'action en direction de l'environnement social et politique

A tous les niveaux, l'APAJH intervient auprès des responsables politiques et opérationnels. Par ses militants issus d'horizons variés et ses professionnels, l'APAJH s'implique dans les instances du secteur social et médico-social, qu'elles soient associatives ou publiques. Elle est

présente dans tous les secteurs d'activité de la société : collectivités publiques, établissements scolaires, associations sportives, culturelles, de loisirs, entreprises, syndicats, mutuelles, santé, ... Elle s'inscrit activement dans les réseaux.

A partir des besoins exprimés dans le domaine du handicap, elle s'efforce, par une politique de communication adaptée, d'influer sur l'évolution des mentalités ainsi que sur la mise en place des structures, dispositifs et accompagnements nécessaires.

➔ 9. La communication

La diversité et la multiplicité des actions menées au quotidien par la fédération APAJH pour les personnes en situation de handicap doivent être connues par le plus grand nombre et faire l'objet d'une valorisation structurée.

La fédération APAJH mène à cet effet et de manière permanente un intense travail de communication, interne comme externe.

Interne, en direction des associations membres adhérentes et affiliées et des établissements et services en gestion nationale, afin de mutualiser les compétences et garantir la qualité et la cohésion des documents officiels et des outils de communication.

Les actions et innovations de la fédération APAJH n'ont de sens que si elles sont largement et gratuitement partagées et relayées au sein du réseau fédéral.

Externe, en direction du grand public, des autorités de tarification, des pouvoirs publics et des médias, afin de valoriser l'énergie, les innovations et le savoir-faire de l'ensemble des composantes de la fédération.

La communication de la fédération APAJH s'attachera indifféremment à la promotion des compétences des personnes en situation de handicap ainsi qu'à la reconnaissance des initiatives et réussites des bénévoles et des professionnels.

Les actions de formation des militants, d'information interne et grand public, donc de communication, sont à amplifier.

Les Trophées APAJH, les communiqués de presse et les interventions radio ou télé sont des vecteurs à conforter et à développer.

Organisation / moyens

L'APAJH tire sa force et sa capacité de réaction de la richesse et de la diversité :

- ➔ Des personnes en situation de handicap et de leurs familles qu'elle défend et représente
- ➔ Des entités qui la composent : associations maillant tout le territoire, militantes, militantes et gestionnaires
- ➔ Des origines et des compétences de ses militants bénévoles et de ses collaborateurs salariés qui l'animent et la font vivre
- ➔ De ses politiques volontaires

La cohérence de l'ensemble du mouvement est fondée sur un socle de valeurs communes partagées : primauté de la personne, laïcité, engagement citoyen solidaire, société inclusive, accessibilité universelle et par une organisation fédérale ouverte et démocratique.

→ Une APAJH militante

L'APAJH est constituée d'associations militantes présentes dans les départements, juridiquement autonomes, qui sont membres de la fédération APAJH, tête de réseau. Elle est animée par des personnes militantes bénévoles qui œuvrent en vue de remplir le rôle de représentation et d'action qu'elle s'est fixée dans le respect du texte et de l'esprit de la loi de 1901 relative aux associations à but non lucratif : représenter, défendre et faire évoluer les droits des personnes en situation de handicap et de leurs familles.

Les associations sont chacune membre adhérent constitutif de la fédération APAJH, leurs statuts sont validés par le Conseil d'administration fédéral. A ce titre, elles font vivre les valeurs, les projets généraux, les principes d'action et les orientations politiques de la fédération. Leur projet associatif propre a pour but de préciser ces notions générales et d'en décliner les applications dans le contexte particulier de leur champ d'intervention. Dans le cadre de cette gouvernance associative adaptée, les liens de la fédération APAJH avec les associations membres adhérentes et affiliées sont des liens d'adhésion et de coresponsabilité.

Les associations fédérées attendent de la fédération :

- ➔ Qu'elle soit une instance de réflexion nationale
- ➔ Qu'elle ait un rôle d'action et de représentation auprès des pouvoirs politiques, des pouvoirs publics nationaux et des administrations centrales
- ➔ Qu'elle soit une instance de coordination qui permette la liaison avec les autres grandes associations œuvrant dans le champ du handicap
- ➔ Qu'elle soit centre de ressources et de coopération pour ses associations fédérées
- ➔ Qu'elle favorise la diffusion et le retour d'expériences
- ➔ Qu'elle développe et consolide le maillage territorial en faveur d'associations membres adhérentes et affiliées, représentatives, reconnues pour leur expertise

Les militants bénévoles de l'APAJH et de ses associations constitutives, représentent la fédération dans tous les organismes et



instances relevant du champ du handicap et à tous les niveaux (local, départemental, régional, national, international). Les associations et la fédération peuvent se solliciter mutuellement pour mobiliser et catalyser les énergies sur une action militante.

Pour adapter la gouvernance aux réalités organisationnelles de l'Etat et tenir compte, notamment, du rôle particulier de l'échelon politique et administratif régional dans le secteur social et médico-social, la fédération s'appuie sur :

- ➔ Les délégués de région, représentants et animateurs de la fédération APAJH en région
- ➔ Les conseils de région, instances d'échanges et de discussion, d'actions et de représentations collectives en région

Cette dimension régionale s'enrichit des travaux des conférences de territoire, lieux de réflexion, d'échanges et de propositions dans le cadre de la préparation de l'assemblée générale et du congrès.

→ Une APAJH gestionnaire

Pour l'APAJH, il est nécessaire d'offrir une réponse pour tous en accompagnant chacun, citoyen à part entière, selon ses souhaits, ses besoins et tout au long de son parcours de vie. Pour cela, il est nécessaire d'élaborer des projets personnalisés d'accompagnement qui partent des droits, souhaits, attentes et besoins de la personne et qui privilégient le milieu ordinaire et le droit commun comme moyen de vivre avec les autres sans remettre en cause le besoin d'établissements pour certains.

Forte de ses compétences et pour faire vivre ses valeurs, prouver que cela est possible, l'APAJH est donc gestionnaire d'établissements et de services. Ils doivent incarner des véritables lieux d'expérimentation, des incubateurs d'idées, sources d'expertise, pour faire vivre l'éthique

de l'APAJH en s'appuyant sur des professionnels impliqués dans le respect des valeurs de l'APAJH. Orientée tout d'abord vers l'accompagnement de jeunes personnes en situation de handicap sans solution scolaire ou professionnelle, l'APAJH s'est ouverte à la gestion de tout type d'établissements et de services susceptibles de répondre à un besoin (travail, loisir, hébergement, vacances, ...) et à de nouveaux types de handicaps ou de difficultés sociales. L'APAJH ne saurait se contenter de gérer l'existant. Elle a le souci d'adapter son action aux réalités du terrain pour répondre aux besoins et aux souhaits des personnes en situation de handicap. Cette évolution des demandes, tant du point de vue qualitatif que quantitatif, l'amène à concevoir et à promouvoir des projets d'établissements, de services, et plus globalement des dispositifs d'accompagnement qui affirment la primauté de la personne conformément aux 10 engagements pour accompagner autrement les parcours de vie et offrir une réponse pour tous. Elle conçoit aussi des actions de formation susceptibles de contribuer au développement de l'accompagnement et de l'inclusion des personnes en situation de handicap.

Le manifeste de la Roche-sur-Yon de 1997 et le Congrès de Saint Brieuc en 2010 ont réaffirmé la règle générale de la gestion de proximité, donc relevant de l'échelon associatif départemental.

Le principe de subsidiarité peut être mis en œuvre, à savoir :

- ➔ L'association fédérée détient les autorisations, est maître d'œuvre de la gestion, avec au besoin et à sa demande, l'expertise de la fédération
- ➔ L'association fédérée détient les autorisations et confie, de manière transitoire ou définitive, la gestion, totale ou partielle, des établissements et services à la fédération par conventionnement

Dans les départements où la fédération détient les autorisations et gère directement des struc-



tures, l'animation de la vie institutionnelle des établissements et services et la représentation militante auprès des instances politiques et administratives locales est construite en partenariat avec les forces militantes locales. Pour cela, la fédération initie et formalise une coopération favorisant les liens et la concertation avec l'association fédérée.

Dans le cadre d'appels à projet, d'appels à candidature ou d'autres types d'appel à participation, ce même principe de subsidiarité s'applique, à savoir :

- ➔ L'association fédérée répond directement selon les modalités qu'elle aura choisies avec au besoin et à sa demande, l'expertise de la fédération
- ➔ L'association fédérée, si elle le souhaite, répond conjointement avec la fédération
- ➔ Après avoir constaté que l'association fédérée ne répond pas, et en accord avec celle-ci, la fédération peut proposer une réponse si cela est opportun.

→ Des moyens fédéraux à mobiliser

La fédération se dote de moyens humains, techniques et financiers lui permettant de répondre à un certain nombre de missions telles que :

- ➔ Jouer son rôle politique au niveau national et au-delà
- ➔ Faire évoluer les politiques publiques
- ➔ Faire évoluer la société
- ➔ Être moteur, stimuler et encourager les actions et initiatives de l'APAJH
- ➔ Faciliter et favoriser l'expression et les échanges entre ses adhérents
- ➔ Être centre de ressources pour les actions militantes
- ➔ Être centre de ressources pour les actions gestionnaires

Tête de réseau, la fédération assure une veille nationale (projets et textes de loi, réglementation, comités techniques, ...) en siégeant dans les instances relevant du champ social et médico-social. Elle se donne les moyens d'intervenir auprès des décideurs des politiques publiques sur le handicap et insuffle des changements de posture sociétale allant dans le sens des valeurs et de l'éthique défendues par l'APAJH.

Sur le plan interne, les associations membres adhérentes et affiliées à la fédération travaillent dans une logique de coresponsabilité qui induit :

- ➔ Une consolidation militante par la participation active aux commissions de réflexion ;
- ➔ Une consolidation de l'expertise par la mutualisation des préconisations et des pratiques ;
- ➔ Une consolidation économique par l'extension au réseau des conditions avantageuses des contrats obtenus par la fédération, et éventuellement la mutualisation contractuelle des risques.

La fédération organise avec ses associations membres adhérentes et affiliées des groupes de travail et journées thématiques. Cela permet de favoriser l'expression du plus grand nombre de militants bénévoles et de professionnels, recueillir les idées, initiatives et propositions, identifier les experts, améliorer la compréhension des sujets, fédérer les énergies et orienter l'action de l'ensemble des acteurs. Elle s'organise pour faire connaître ces travaux et en diffuser les synthèses et conclusions.

La fédération mutualise et valorise ce travail avec les associations, au travers notamment de 4 pôles de réflexion et d'action :

- ➔ Petite enfance, Jeunesse, Education, Scolarité
- ➔ Autonomies
- ➔ Vie Professionnelle
- ➔ Vie Sociale

Tout cela se traduit concrètement par l'élaboration et la mise à disposition de l'ensemble du réseau de fiches d'information



et/ou d'actions évaluables et évolutives d'un référentiel qualité, de chartes, de guides des bonnes pratiques, ...

La fédération propose des outils ou démarches permettant au réseau de partager des informations et des ressources à coût marginal : processus qualité, appui juridique, système d'information, outils de communication interne et externe (intranet, internet)...

La fédération s'appuie sur un siège pour l'administration des établissements en gestion nationale qui s'articule notamment autour de fonctions supports, telles que : direction générale, recherche et développement, qualité, ressources humaines, comptabilité et finances, achats, service juridique...

Cela lui donne les moyens de ses actions envers le réseau et lui permet de disposer de l'expertise indispensable. Elle peut ainsi accéder à toutes

les demandes des associations adhérentes. Cette expertise permet également de mettre en place des conventions, de gestion ou d'autres types (appui, conseil...), entre les associations adhérentes et la fédération ; l'étendue et le périmètre des actions figurant dans ces conventions sont déterminés par les besoins et les souhaits des associations demandeuses.

C'est par une gouvernance collective fédération / associations, ensemble et solidaires, que l'APAJH forte, parce qu'unie et combative, pourra relever les défis qui se présentent à elle.





Conclusion : et demain ...

Dans son projet associatif l'APAJH affirme les valeurs qui fondent son action.

Pour l'inclusion de tous et l'accès à tout avec tous.

Les administrateurs élus, militants bénévoles, les personnels, tous les citoyens ont connaissance, grâce à ce projet associatif, des objectifs de l'APAJH et des formes diverses d'organisation pour accompagner les personnes en situation de handicap, développer leur autonomie, souligner leur pleine citoyenneté et en faire respecter l'égale dignité.

Dans son engagement laïque et solidaire, l'APAJH est un acteur social de tout premier plan : de la petite enfance et tout au long de la vie avec les questions de scolarisation, de la vie sociale et professionnelle, de la vie personnelle avec l'accès à l'emploi, au logement, aux soins, aux loisirs, aux sports, aux vacances, à la culture, aux médias, à une vie affective intime et sexuelle.

L'APAJH est engagée dans la construction d'un monde où chaque personne, quelles que soient sa fragilité et sa différence, trouve naturellement sa place et réalise sa pleine citoyenneté. C'est un changement en profondeur de la société qu'il faut provoquer, qu'il faut mettre en œuvre. L'APAJH a tous les atouts pour y réussir.



Le projet associatif APAJH 2018-2023 est consultable



sur www.projetasso2018.apajh.org



Version PDF



Version Facile À Lire
et à Comprendre



Version vocalisée



En version filmée, interprétation
en Langue des Signes Françaises



Version filmée,
codage parlé complété

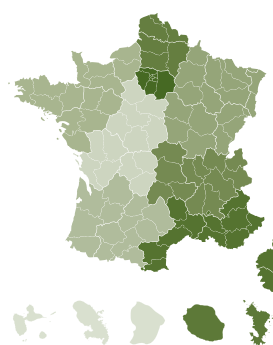


Flashez-moi



L'APAJH en chiffres ...

Tout handicap



91
associations
fédérées
en France
métropolitaine
et outre-mer



Près de **700**

Établissements
et services



30000
personnes
accompagnées



14 000
Collaborateurs



Laïcité



Solidarité



Citoyenneté



Suivez l'actualité de la Fédération APAJH



—
@federation.apajh



—
@APAJH



—
FEDAPAJH



—
www.apajh.org



—
www.trophees.apajh.org

federation@apajh.asso.fr

